

nature de nos relations avec tous les autres ministères, et parce que ces relations sont fréquemment entretenues à un échelon relativement très élevé, c'est-à-dire à l'échelon des hauts fonctionnaires des ministères. Pour ces raisons,—je ne dirai pas qu'il y a lieu de les améliorer car ce serait difficile d'avoir des rapports plus agréables,—mais il me semble que c'est un judicieux changement que de créer deux postes de sous-ministres associés au ministère de la Justice.

(Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2^e fois et adoptée.)

L'hon. M. Fulton demande à déposer le bill n° C-47, loi modifiant la loi sur le ministère de la Justice.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Dès maintenant!

L'hon. M. Pearson: Du consentement unanime.

L'hon. M. Fulton: Consentement unanime!

(L'hon. M. Fulton propose la 2^e lecture du bill.)

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et étudié en comité; rapport est fait du bill qui, lu pour la 3^e fois, est adopté.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS TENDANT À ACCROÎTRE LE MONTANT GLOBAL DE TOUS LES PRÊTS ASSURÉS,
ETC.

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, afin de porter de quatre milliards à six milliards de dollars le montant global de tous les prêts à l'égard desquels des polices d'assurance peuvent être émises sous le régime de la loi, et afin de porter de un milliard à un milliard et demi de dollars le montant global qui peut être payé, sur le Fonds du revenu consolidé, aux fins spécifiées dans le paragraphe (1) de l'article 22 de ladite loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Flynn.)

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, c'est une résolution qui précède la présentation d'un bill tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Permettez-moi d'abord d'exprimer ma joie, après m'être intéressé pendant 25 ans à l'habitation à prix modique, et après avoir vu la partie inférieure de ma circonscription de Rosedale restaurée au point de constituer aujourd'hui un

[L'hon. M. Fulton.]

des plus beaux exemples du continent en ce qui regarde l'habitation à loyer modique, d'avoir aujourd'hui l'occasion, en qualité de ministre de la Couronne, de faire rapport à la Chambre sur l'habitation à travers le pays.

Je veux d'abord donner un bref aperçu de l'évolution de l'habitation depuis deux ans et demi. Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1957, notre économie marchait vers la récession. La situation économique en général, et surtout celle du logement, indiquait nettement la nécessité de mesures énergiques de la part du gouvernement. L'industrie du logement souffrait probablement plus que toute autre. Sa situation a empiré constamment depuis le troisième semestre de 1955. Pendant le premier semestre de 1957, le rythme de la construction d'habitations a atteint son point le plus bas en cinq ans, soit 86,000 unités.

Ceux qui voulaient avoir leur propre maison trouvaient presque impossible d'en financer l'acquisition. Le citoyen moyen, dont le revenu se trouvait sur le premier tiers de l'échelle, ne pouvait en assumer le financement. La situation de l'emploi, qui devenait rapidement de plus en plus mauvaise s'est encore aggravée par suite du ralentissement d'activité dans le domaine de la construction des maisons. En dépit de ce qui précède, rien de sérieux n'a été fait alors pour stimuler l'industrie du bâtiment, qui avait été longtemps reconnue comme un rempart contre le chômage et une importante source d'emploi.

En vertu de l'article 22 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, le gouvernement précédent a autorisé le prêt de 250 millions de dollars. Quand le gouvernement Diefenbaker est venu au pouvoir trois ans après, on n'avait accordé que 100 millions sur cette somme sous forme de prêts hypothécaires. La ligne de conduite du gouvernement précédent se fondait sur les règlements restrictifs dont la Société centrale d'hypothèques et de logement devait s'inspirer pour consentir des prêts dans certains secteurs déterminés, comme le savent fort bien les compétences siégeant de l'autre côté de la Chambre. Les besoins en petites habitations destinées aux familles des paliers inférieurs de revenu dans nos grandes régions urbaines ont donc été lamentablement négligés. Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir, nous avons immédiatement libéré les autres 150 millions de dollars disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation afin de favoriser l'érection de maisons modernes.

En vertu du programme de prêts à la petite habitation, nous avons soigneusement examiné les problèmes qui se posaient aux